

Document Technique d'Application

Référence Avis Technique **5/07-1924*01 Add**

Additif à l'Avis Technique 5/07-1924

Panneaux isolants non porteurs en polyuréthane, (PIR, polyisocyanurate), à parements composites multicouches

Isolant thermique non porteur support d'étanchéité

Non-loadbearing insulation as base for waterproofing

Nichttragender Wärmedämmstoff als Untergrund für Abdichtungen

Panel PIR 5C

Relevant de la norme

NF EN 13165

Titulaire : Poliuretanos SA
Carretera C 65 km 16
Poligono Industrial El Trust
ES-17244 Cassà de la Selva
Tél. : 34 972 460 472
Fax : 34 972 461 719
Courriel : cassa1@poliuretanos.com
Internet : www.poliuretanos.com

Usine : Poliuretanos SA
ES-17244 Cassà de la Selva
Girona (Catalogne Espagne)

Distributeurs : Callagan Sarl
Parc d'Affaires Roosevelt
rue des Frères Lumière
FR-69120 Vaulx en Velin (Rhône)
Tél. : 04 72 14 60 90
Fax : 04 72 14 60 99
Courriel : callagan5@wanadoo.fr

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 2 décembre 1969)

Groupe Spécialisé n° 5

Toitures, couvertures, étanchéités

Vu pour enregistrement le 27 mai 2009

Le Groupe Spécialisé n° 5 « Toitures, Couvertures, Étanchéités » de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques a examiné, le 29 janvier 2007, la demande relative à l'isolant thermique non porteur support d'étanchéité Panel PIR 5C fabriqué par la société Poliuretanos SA et commercialisé par la société Callagan SA. Le présent document, auquel est annexé le dossier technique établi par le demandeur, par amendé par un Additif examiné le 27 avril 2009 portant sur l'ajout de deux nouvelles longueurs des panneaux et l'actualisation du paragraphe 7, transcrit l'avis formulé par le Groupe Spécialisé n° 5 « Toitures, Couvertures, Étanchéités » sur les dispositions de mise en œuvre proposées pour l'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi visé et dans les conditions de la France européenne.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

Additif au *paragraphe 1.1* du Document Technique d'Application 5/07-1924 :

Les panneaux sont de longueur :

- 700 ou 600 mm pour une épaisseur < 100 mm ;
- 700 ou 585 mm pour une épaisseur ≥ 100 mm.

1.2 Mise sur le marché

Se reporter au *paragraphe 1.2* du Document Technique d'Application 5/07-1924.

1.3 Identification

Se reporter au *paragraphe 1.3* du Document Technique d'Application 5/07-1924.

2. AVIS

Se reporter au *paragraphe 2* du Document Technique d'Application 5/07-1924.

Conclusions

Appréciation globale

Se reporter au Document Technique d'Application 5/07-1924.

Validité

Jusqu'au 31 janvier 2010.

Pour le Groupe Spécialisé n° 5
Le Président
C. DUCHESNE

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Le présent Additif concerne :

- Deux nouvelles longueurs complémentaires des panneaux, 600 et 585 mm ; ces nouvelles dimensions, fonction de l'épaisseur des panneaux, sont complémentaires à la longueur 700 mm.
- Une actualisation du *paragraphe 7* du Dossier Technique.

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n° 5
E. SALIMBENI

Dossier Technique

établi par le demandeur

A. Description

1. Destination du produit

Cf. le § 1 du Document Technique d'Application 5/07-1924.

2. Description

Cf. le § 2 du Document Technique d'Application 5/07-1924.

3. Fabrication et contrôles

Cf. le § 3 du Document Technique d'Application 5/07-1924.

4. Identification - Conditionnement - Étiquetage - Stockage

Cf. le § 4 du Document Technique d'Application 5/07-1924.

5. Description de la mise en œuvre

Cf. le § 5 du Document Technique d'Application 5/07-1924.

6. Détermination de la résistance thermique

Cf. le § 6 du Document Technique d'Application 5/07-1924.

Annule et remplace le § 7 du Document Technique d'Application 5/07-1924 :

7. Prescriptions particulières relatives aux supports, au regard du risque d'incendie venant de l'intérieur

7.1 Toitures des bâtiments soumis au seul Code du Travail

- 7.11 Bâtiments relevant de l'article R 235-4-13, c'est-à-dire dont le plancher bas du dernier niveau est à plus de 8 mètres du sol extérieur

Les supports maçonnerie - béton cellulaire autoclavé armé - bois et panneaux dérivés du bois revendiqués au Dossier Technique doivent être établis en conformité avec les exemples de solutions prévus par le « Guide de l'isolation thermique par l'intérieur des bâtiments d'habitation du point de vue des risques en cas d'incendie » *Cahier du CSTB* 3231 de juin 2000.

7.2 Toitures des bâtiments d'habitation soumis à l'article 16 de l'arrêté du 31 janvier 1986 modifié

Les supports maçonnerie - béton cellulaire autoclavé armé - bois et panneaux dérivés du bois revendiqués au Dossier Technique doivent être établis en conformité avec les exemples de solutions prévus par le « Guide de l'isolation thermique par l'intérieur des bâtiments d'habitation du point de vue des risques en cas d'incendie » *Cahier du CSTB* 3231 de juin 2000.

7.3 Cas particulier des Établissements Recevant du Public (ÉRP) au regard du risque d'incendie venant de l'intérieur

Pour les établissements recevant du public, les supports maçonnerie - béton cellulaire autoclavé armé - bois et panneaux dérivés du bois revendiqués au Dossier Technique doivent assurer l'écran thermique dans les conditions prévues dans le « Guide d'emploi des isolants combustibles dans les Établissements Recevant du Public ».

B. Résultats expérimentaux

Cf. le § B du Document Technique d'Application 5/07-1924.

C. Références

Cf. le § C du Document Technique d'Application 5/07-1924.

Tableaux du Dossier Technique

Additif au *tableau 1* du Document Technique d'Application 5/07-1924 :

Tableau 1 – Caractéristiques spécifiées

Ajout du renvoi (1) en bas de *tableau 1* :

- (1) La longueur des panneaux peut également être de 600 mm jusqu'à une épaisseur < 100 mm, et 585 mm pour une épaisseur ≥ 100 mm.

Tableau 2 à 8

Cf. les *tableaux 2 à 6* du Document Technique d'Application 5/07-1924